

VILLE DE CRESPIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 Novembre 2010
18 H 00

PROCES VERBAL

L'An deux mil dix, le vingt deux novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie, à la suite de la convocation affichée et transmise le 15 novembre courant, accompagnée de la note explicative de synthèse du programme, conformément à l'Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS (22)

MM DEE Alain - WEISS Alain - POUTEAU Marie-Claude - BRASSELET Claudine - DE NOYETTE Philippe - HAMELIN Nathalie - VANDERSTEEN Patrick - AMAND Michel - DELANNOY Guy - PICHON Guy - VANLAETHEM Pascale - FOSLIN Brigitte - TRIBOU Michèle - BLAT Jean-Pierre - DESCAMPS Monique - CABAREZ Nathalie - BOUCHEZ Catherine - JOLY Catherine - PITTAU Aline - LEQUEUX Jean - MOULIN Marceau - GERARD Séverine

ETAIENT EXCUSES (5)

M. GALIO Philippe (procuration à M. DEE Alain)

M. DUVAUX Jean-Pierre (procuration à M. AMAND Michel)

M. TRELCAU Philippe (procuration à M. WEISS Alain)

Mme ZAOUI Laurence

M. ROLLAND Nicolas

Une minute de silence a été respectée en mémoire de Monsieur Bernard TOURNAY, décédé le 23 Octobre 2010.

Monsieur le Maire installe sa remplaçante, Madame Séverine GERARD.

Après accord de l'intéressée, il a été décidé qu'Elle remplacera automatiquement M. TOURNAY dans les commissions municipales auxquelles Il participait.

Le nouveau tableau sera transmis aux Conseillers avec le Procès-Verbal.

Madame Pascale VANLAETHEM est choisie pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

A l'unanimité (25 voix), le Conseil autorise Monsieur le Maire à ajouter deux questions supplémentaires à l'ordre du jour : Indemnité du Percepteur - Tarifs locations 2011.

1. Informations dans le cadre de la délégation accordée au titre de l'Article L2122-12 du C.G.C.T. (25 votants)

- **ARRETE N° 2010/28 du 06 Octobre 2010 :** Souscription d'un contrat ponctuel d'intervention avec le Bureau Véritas, pour un diagnostic technique de la charpente bois de la salle des fêtes, pour un montant HT de six cent cinquante euros (650,00 €).
- **ARRETE N° 2010/29 du 06 Octobre 2010 :** Souscription d'un contrat ponctuel d'intervention avec le Bureau Véritas, pour un diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux par les personnes handicapées (Salle des Fêtes, Salle Europa, Salle Jacques Murez, Tribunes du Stade, Groupe Scolaire de Blanc-Misseron, Ecole Maternelle du Centre), pour un montant HT de trois mille sept cent cinquante euros (3.750,00 €).
- **ARRETE N° 2010/30 du 15 Octobre 2010 :** Souscription d'un contrat avec ASTORIA PRODUCTIONS représentée par Monsieur Frédéric BERGMANN pour un spectacle de Gospel (sonorisation et éclairage compris), le Samedi 18 Décembre 2010 à l'occasion du Marché de Noël, pour un montant TTC de trois mille euros (3.000 €).
- **ARRETE N° 2010/31 du 15 Octobre 2010 :** Souscription d'un contrat avec ASTORIA PRODUCTIONS représentée par Monsieur Frédéric BERGMANN pour un spectacle Show hommage à Mike Brant (sonorisation et éclairage compris), le Dimanche 19 Décembre 2010 à l'occasion du Marché de Noël, pour un montant TTC de mille quatre cent cinquante euros (1.450,00 €).

2. Procès Verbal de la séance du 14 Octobre 2010 (25 votants)

Aucune observation - Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (25 votants)

3. Modifications Budgétaires 2010 (25 votants)

Eu égard au tableau synthétique des propositions modificatives budgétaires de l'exercice 2010 transmis aux Conseillers Municipaux avec leur programme, Madame BRASSELET Claudine, adjointe aux finances, donne lecture des dépenses et recettes prévues par les sections de fonctionnement et d'investissement.

Après avoir donné des explications à M. LEQUEUX Jean sur certains postes budgétaires, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix) les modifications budgétaires qui remplacent la procédure habituelle du Budget Supplémentaire.

4. Indemnité de conseil au Receveur Municipal (25 votants)

Vu l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 fixant les modalités d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics locaux.

Compte tenu du changement de receveur à compter du 1^{er} Juin 2010, le décompte est présenté comme suit :

- Mme CAILLEAU 336,20 €
- M. BLOTTIAUX 470,69 €

A l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix), le Conseil décide d'allouer au titre de l'année 2010 l'indemnité annuelle de conseil à 806,89 € qui sera répartie dans les conditions suivantes :

- Mme CAILLEAU Eveline 336,20 € (Brut)
- M. BLOTTIAUX Christian 470,69 € (Brut)

5. Tarifs locations 2011 (25 votants)

Les propositions pour l'année 2011 ont été présentées aux membres du Conseil au vu du document récapitulatif qui rappelle les tarifs appliqués l'année 2010.

Ils ont été augmentés d'environ 2 % pour les locations de salles et pour les tarifs relatifs au Cimetière.

En ce qui concerne les loyers, ils tiennent compte de l'augmentation de l'Indice de référence des loyers fixée à 1,10 %.

Enfin, conformément aux instructions préfectorales, une redevance d'occupation de salles communales pour l'organisation d'évènements festifs par les associations a été soumise aux Conseillers.

A l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix), le Conseil décide :

- d'accepter les nouveaux tarifs pour 2011 repris sur le document qui lui a été présenté
- de fixer à 120 € la redevance d'occupation de salles communales pour l'organisation d'évènements festifs par les Associations.

Les salles concernées sont : La Salle de la Renaissance - la Salle des Fêtes - Salon Europa - la Salle de Musique - la Salle Serge Devey.

Cette redevance n'est pas applicable pour les réunions et les assemblées générales.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée.